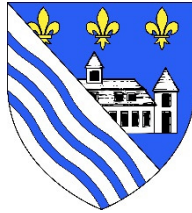


FLASH INFOS

HUSSEREN-WESSERLING



JUILLET 2018

Chères villageoises, chers villageois,

Fidèle à son souci d'information, l'équipe municipale a le plaisir de vous transmettre le flash infos de juillet 2018. Nous restons à votre disposition pour davantage de précisions.

PLUI : PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Jean-Pierre VALLET, Commissaire Enquêteur désigné par le Tribunal Administratif, mènera l'enquête publique pour finaliser le Plan Local d'Urbanisme intercommunal, du lundi 3 septembre 2018 au vendredi 5 octobre 2018. Les documents sont d'ores et déjà accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes à l'adresse suivante :

<http://www.cc-stamarin.fr/a-votre-service/urbanisme.html>

La permanence du Commissaire Enquêteur à **Husseren-Wesserling** aura lieu le **jeudi 13 septembre 2018 de 10 h à 12 h** à la Mairie.

Des informations complémentaires se trouveront dans le *bulletin intercommunal* qui paraîtra à la fin de l'été.



ÇA BOUGE À HUSSEREN-WESSERLING !

JOURNÉE CITOYENNE DU SAMEDI 15 SEPTEMBRE 2018

Cette journée de travail se veut avant tout conviviale, puisqu'elle permet la rencontre des générations, le partage de compétences. C'est également l'occasion pour les nouveaux habitants de faire connaissance avec la population.

RETENEZ D'ORES ET DEJÀ LA DATE !

Nous serons tous prêts pour partager une belle journée et mener à bien, ensemble, les chantiers suivants :

- ✓ Décoration du village
- ✓ Toilettage du cimetière
- ✓ Rangement dans les bâtiments communaux
- ✓ Préparation du repas
- ✓ Nettoyage, aménagement d'espaces verts, peinture des bâtiments communaux et du mobilier urbain



LE CONSEIL MUNICIPAL EN BREF

En séance du 4 juin 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la vente de la forêt communale située sur le banc communal d'Urbès.
- Approuve le projet de création d'un chemin d'exploitation forestière.
- Approuve la transformation du Syndicat Mixte de la Thur Amont en Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE).
- Autorise le Maire à signer la convention concernant le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle.
- Autorise le Maire à signer la convention de prêt à usage pour un jardin avec le Collectif engagé "Art des Possibles".
- Autorise le Maire à signer la convention de prêt à usage pour un verger avec l'association "Les Bouilleurs de Cru du Bannwehr".
- Autorise le Maire à signer la convention de participation pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement avec le propriétaire du 42 Grand'rue.
- Donne son accord et autorise le Maire à signer la convention pour le regroupement des écoles de Husseren-Wesserling et de Mitzach.
- Décide la création de deux postes permanents.
- Fixe les tarifs de location des terrains communaux.
- Fixe les tarifs de location des salles communales et de la distillation.

En séance du 22 juin 2018, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Donne son accord pour la fusion administrative de l'école maternelle et de l'école élémentaire.
- Décide la création d'un poste permanent d'ATSEM par voie de mutation.
- Approuve le projet d'amélioration pastorale.
- Approuve les modifications des statuts du SIVU du CPI du Chauvelin.



VENTE DE LA FORÊT

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 4 juin 2018, il a été décidé de vendre à la Commune d'Urbès la forêt communale (soumise au régime forestier) située sur le ban communal d'Urbès aux lieudits « Tête des Allemands » et « Steinwald » pour une contenance totale de 141ha 51a 16ca.

- ↪ Malgré les exonérations fiscales liées à l'îlot de sénescence et à Natura 2000, les revenus de la chasse et de l'exploitation forestière couvraient à peine la taxe foncière dont nous devons nous acquitter. Le revenu de cette propriété était relativement faible.
- ↪ Sur le plan financier, cette vente va nous permettre de stabiliser les finances de la commune, de poursuivre notre effort de désendettement.
- ↪ Sur le plan pratique, la commune d'Urbès s'est engagée à ce que rien ne change dans les faits pour ses usagers (chasse, pêche, Natura 2000...).
- ↪ Sur un plan purement historique, cette forêt propriété de la Commune de Husseren-Wesserling est le fruit du partage qui a été opéré en 1804 lors de la dissolution de la paroisse de Mollau qui comprenait alors les communes de Mollau, Storckensohn, Husseren-Wesserling et Urbès. L'ancien ban prérévolutionnaire fut très équitablement partagé en fonction du nombre respectif d'habitants et de la surface des bois et pâturages de chaque ancienne commune. La Commune de Husseren-Wesserling, à l'époque très à l'exigüe sur son ancien territoire, obtint alors 141 ha de forêt sur le ban communal d'Urbès.

CANICULE, FORTES CHALEURS : ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES

Les fortes chaleurs sont à nouveau de retour. Nous vous rappelons quelques règles très simples et qui peuvent préserver la santé de tous.

Votre santé est en danger lorsque la température extérieure est plus élevée que la température habituelle dans notre région.

La chaleur fatigue toujours. Elle peut entraîner des accidents graves et même mortels, comme la déshydratation ou le coup de chaleur.

La pollution de l'air et l'humidité aggravent les effets liés à la chaleur.

Ces risques peuvent survenir dès les premiers jours de chaleur.

Des gestes simples permettent d'éviter les accidents. Il faut se préparer AVANT les premiers signes de souffrance corporelle, même si ces signes paraissent insignifiants.

Nous vous rappelons que si vous êtes une personne âgée ou handicapée, un registre nominatif et confidentiel est ouvert en mairie et vous pouvez vous y inscrire...

Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule. Pour tout renseignement, appeler la mairie au 03 89 39 10 00.



ZOOM SUR L'ASSOCIATION DES JARDINS DE WESSERLING



L'Association « Les Jardins de Wesserling » poursuit trois objectifs :

- participer à la mise en valeur du Parc de Wesserling en créant un potager esthétique, en référence à l'histoire locale ;
- créer un jardin social, pour améliorer l'accès à l'emploi ;
- initier à un jardinage respectueux de la nature.

Aujourd'hui, l'association compte plus de 1 000 membres et elle a embauché une quinzaine de salariés. Jour après jour, l'association véhicule ainsi des valeurs fortes, basées sur le respect de l'environnement et de l'histoire d'un site patrimonial au travers de ses pratiques : soins des plantes par les plantes (décoctions), rotation des cultures, création de parcelles textiles avec panneaux d'interprétation, association des plantes dans un but esthétique, productif, écologique et pédagogique...

Durant le Festival des Jardins Métissés, nous vous invitons à venir découvrir une gamme diversifiée de légumes et de petits fruits frais cultivés dans le respect de l'environnement !

Ces légumes, certes décoratifs à un moment, sont appelés à garnir les assiettes ! Le point de vente est ouvert:

du lundi au vendredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 17 h ou 18 h

le samedi de 14 h à 18 h

le dimanche de 14 h 30 à 18 h 30

Vous pouvez également passer commande auprès de Florence au 06.70.87.57.75

ASSOCIATION « POUR LES ENFANTS »



L'association « Pour les Enfants » a été créée en 1997. Son but est d'aider au développement culturel des enfants des écoles communales. Ainsi, depuis 2008 l'association finance l'achat de livres pour les bibliothèques des écoles.

Cette année, c'est l'école de Husseren-Wesserling qui s'est vue dotée de 240 livres d'une valeur de 2 500 €.

Nous remercions chaleureusement l'association « Pour les Enfants » et l'ensemble de ses membres pour ce magnifique cadeau !

RAPPEL DES RÈGLES POUR ENTREtenir UN BON VOISINAGE

- Ne pas utiliser d'engins à moteur (tronçonneuse, débroussailluse, tondeuse...) les jours de semaine avant 7 h et après 22 h. Interdit le dimanche par arrêté municipal.
- Ne pas jeter les bouteilles en verre dans les bennes de tri sélectif avant 8 h et après 20 h.
- Tailler les haies et couper les branches qui débordent sur la voie publique ou chez votre voisin.
- Ne pas brûler herbes et branches coupées dans le jardin. Les déposer à la plate-forme de déchets verts du Heidenfeld (ouverte le vendredi de 14 h à 16 h, le samedi de 9 h à 12 h et le lundi de 10 h à 12 h). Attention aux types de déchets que vous pouvez y déposer en prenant information sur les panneaux apposés sur les aires de déchargement. Des contrôles y sont faits régulièrement !
- Ne pas laisser divaguer les chiens, **tenez-les en laisse** ! Veillez à ne pas les laisser aboyer en permanence. Evidemment, prière de ramasser leurs déjections.



TRAVAUX ÉNÉDIS RUE DE RANSPACH



Les travaux de renouvellement du câble souterrain HTA (20 000 V) dans la rue de Ranspach, initialement programmés en juin, sont décalés au mois de juillet.

Une signalisation spécifique sera mise en place, mais la circulation sera certainement un peu perturbée.

Nous vous invitons donc, si possible, à éviter le secteur pendant la durée des travaux.

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE

DU 9 JUILLET AU 24 AOÛT 2018

MATIN : OUVERT DE 8 H à 12 H

APRÈS-MIDI : FERMÉ

